

SYNTHESE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE
A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DTUP 3892

La Société VINCI Park a remis son rapport annuel 2008 relatif à l'activité du parc de stationnement la Blancarde. Celui-ci se décompose en trois parties ci-après exposées.

I/ Compte-rendu technique

Les données disponibles dans le rapport annuel du délégataire sont relativement imprécises car le patrimoine de la DSP s'élève à 35 k€ et dans le même temps le délégataire précise n'avoir fait aucun investissement particulier.

Dans tous les cas l'engagement du délégataire lors de l'attribution de la DSP de réaliser des investissements à hauteur de 55 k€ (aménagements, signalétique...) ne semble pas respecté.

En ce qui concerne les effectifs, le délégataire fait état d'une équipe composée d'un agent d'exploitation, d'un assistant d'exploitation et d'un responsable ; en l'absence de données détaillées sur l'affectation de ce personnel au parking il est difficile d'apprécier les moyens mis en œuvre pour assurer une présence de personnel en permanence durant les heures d'ouverture de l'équipement.

II/ Compte-rendu financier

1/ Tarifs et fréquentation

Les tarifs pratiqués en 2008 apparaissent conformes à ceux prévus au contrat de délégation (pour mémoire 1,50 € la première heure ; 161 € l'abonnement mensuel standard).

La fréquentation du parking la Blancarde s'élève à 1 693 véhicules horaires en 2008 (11 mois d'exploitation), soit une moyenne faible de 4,6 véhicules par jour, et il compte une moyenne de 77 abonnés par mois, le nombre d'abonnés en fin d'année s'élevant à 97.

La fréquentation du parking est globalement inférieure aux prévisions du délégataire. Celui-ci estime notamment que la fréquentation horaire souffre de l'absence de réglementation du stationnement payant sur voirie à proximité du parking.

2/ Economie de la délégation

Le chiffre d'affaires s'élève en 2008 à 61 k€ HT, dont 86% proviennent des usagers abonnés qui constituent donc la source principale de ressources pour le parking la Blancarde.

Les charges s'élèvent quant à elles à 179 k€, le poste essentiel étant les frais de personnel qui représentent 50% du total des charges.

Du fait de la faiblesse des produits, le résultat net est négatif à hauteur de -118 k€ . Il convient également de préciser, que l'exploitation du parking en elle-même (donc hors charges d'amortissement) est déficitaire, l'excédent brut d'exploitation s'élevant à -86 k€. Le chiffre d'affaires du parking est par ailleurs insuffisant pour couvrir ne serait ce que les charges de personnel annoncées.

Même s'il s'agit de la première année d'exploitation, la situation économique du contrat n'en est pas moins préoccupante, d'autant que le compte d'exploitation prévisionnel du délégataire fait apparaître une exploitation structurellement déficitaire sur toute la durée du contrat, notamment parce que ses prévisions de fréquentation ne sont jamais atteintes.

3/ Relations financières avec MPM

Le contrat prévoit le versement d'une redevance fixe au délégant s'élevant à 30 k€ pour les 5 premières années, montant toutefois minoré par la montée en charge de l'exploitation prévue au compte

d'exploitation prévisionnel annexé au contrat. Par ailleurs le parking n'ayant été mis en service que fin février 2008, il convient d'appliquer un prorata sur la durée d'exploitation de 11 mois sur 12. Le montant de la redevance devrait être, selon les hypothèses retenue de 20 k€ environ.

Le délégataire inscrit dans ses comptes une redevance à hauteur de 19 982 €, mais à ce jour celle-ci n'a pas été versée. Celui-ci conteste son versement du fait de la suppression par la collectivité, du quota de limitation de sorties, qui devait s'appliquer aux abonnés résidents (15 sorties par mois hors week-ends et jours fériés).

Une redevance variable assise sur les recettes est également prévue au contrat, mais le seuil de versement (325 k€ de recettes HT) n'est pas atteint pour 2008. Celle-ci est donc nulle pour cet exercice. Par ailleurs le compte d'exploitation prévisionnel mis à jour fourni par le délégataire, montre une situation dans laquelle le seuil de versement n'est jamais atteint sur la durée du contrat, rendant très hypothétique le versement d'une quelconque redevance variable.

III/ Qualité du service

Le délégataire propose un certain nombre de services complémentaires à destination des usagers des parkings.

Une seule réclamation a été enregistrée en 2008, portant sur les modalités de paiement. Les appels au service client du délégataire concernant le parking la Blancarde concernent à 65% des renseignements commerciaux et à 35% des réclamations.

Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2008

La première année d'exploitation du parking la Blancarde n'est pas conforme aux prévisions du délégataire ; la fréquentation des usagers horaires comme des abonnés étant sensiblement inférieure aux attentes. Il en résulte un chiffre d'affaires insuffisant pour couvrir les charges. De fait le contrat de délégation de service public affiche un résultat net largement négatif.

Au regard du compte d'exploitation prévisionnel remis par le délégataire dans le rapport annuel, la situation est préoccupante car l'exploitation apparaît structurellement déficitaire sur toute la durée du contrat. Il convient donc de surveiller particulièrement l'évolution de cette délégation de service public afin de vérifier que la fréquentation évolue de façon à garantir l'équilibre économique du contrat.